

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2024.12.10

Date : Mardi 10 décembre 2024	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 21h45
Lieu : Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 18 ayants droit

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Madame Fridez Geneviève et Monsieur Gagnebin Nicolas. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Excusé : M. Richard Frund, conseiller communal, est excusé pour raison de santé.

Silence pour les disparus : L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :
• Mme Comte Anita

Assemblée communale mardi 10 décembre 2024 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES) ;
3. Discuter et voter le budget 2025, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation d'une nouvelle place de jeux ;
5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 41 du 14 novembre 2024 ainsi que par voie de bulletin municipal N° 10 de novembre 2024.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 02 juillet 2024 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)

La Parole est donnée à M. Domont pour l'entrée en matière.

M. Domont présente la nécessité de mettre sur pied ce nouveau règlement.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Domont.

Quelques extraits du règlement sont présentés, notamment les buts, la définition, l'entretien nécessaire et la taxe. Cette dernière sera définie dans le cadre du budget et sera calculée sur la base de la valeur officielle des bâtiments.

Selon le bureau Biotec, une taxe minimum de 0.3 ‰ est recommandée pour effectuer toutes les mesures. Ainsi toutes les mesures ne seront pas forcément effectuées l'année prochaine. M. Domont précise encore que deux importantes mesures devront être effectuées pour un montant d'environ 700'000.-. La volonté du conseil est de pouvoir économiser quelque peu sur l'entretien annuel afin de mettre de l'argent de côté.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques.

- **M. L G** ne voit pas les étangs dans la liste des mesures d'entretien.
 - **M. Domont Sébastien** précise que tout est lié avec le poste « ruisseau ».
- **M. R J** estime que certains propriétaires fonciers seront lésés car une taxe est déjà prélevée dans le cadre des ouvrages collectifs pour l'entretien des ruisseaux.
 - **M. Mitempergher Silvio** précise que les ruisseaux ne font plus partie des ouvrages collectifs.
- **Mme F G** souhaite connaître le coût annuel de cette taxe
 - **M. Domont Sébastien** fait le calcul pour un bâtiment d'une valeur officielle de CHF. 500'000.-, la taxe serait de CHF. 150.-.
- **M. R Jo** demande des détails sur les mesures estimées à CHF. 700'000.-
 - **M. Domont Sébastien** explique qu'il s'agit de la réfection du tube sous le pont ainsi que la réfection du lit du ruisseau vers la ferme du Peut-Cras et aux Oies. Ces mesures ne sont toutefois pas urgentes.
- **M. G N** relève la volonté du conseil de financer ces mesures par un fonds alors que les mesures annuelles sont déjà supérieures à la taxe. Comment alimenter ce fonds ?
 - **M. Domont Sébastien** précise que le coût des mesures annuelles est un idéal. Il est rarement dépensé CHF. 17'000.- pour l'entretien du ruisseau.
 - **M. G N** demande dans quelle mesure le règlement sera contraignant au niveau de l'entretien.
 - **M. Domont Sébastien** informe que Biotec a mis sur pied des fiches mais il n'y a pas d'obligation. Le service de l'environnement donnera une nouvelle ligne directrice dans 5 ans.

- **M. R J** relève que certains étangs sont privés. Qu'en est-il de leur entretien ?
 - **M. Domont Sébastien** répond que la taxe financera l'entretien des biens communaux donc pas des étangs privés.
- **M. Ch R** informe que l'étang du sentier didactique devra, un jour, être curé. Les coûts seront-ils couverts par cette taxe ?
 - **M. Mittempergher Silvio** précise que le règlement parle des plans d'eau en général. Ce cas précis n'a pas été étudié en détail.
 - **M. Domont Sébastien** ajoute que les fiches parlent plus des berges que des fonds.
- **M. C R** relève encore que lors des travaux de protection contre les crues, aucune intervention n'a été effectuée au-dessus de la digue. Ceci est préoccupant car il y a beaucoup d'arbres à cet endroit. Le risque lors d'orage doit être pris en considération.
 - **M. Domont Sébastien** répond que la commune a mandaté le garde forestier afin d'effectuer les contrôles le long du ruisseau. Il transmet ensuite les interventions nécessaires à la commune.
- **M. S J-C** demande en quoi consiste l'entretien des arbustes et est-ce que les déchets sont laissés sur place.
 - **M. Domont Sébastien** précise qu'il s'agit principalement de faire preuve de bon sens. Lors du fauchage de la digue, l'herbe est laissée sur place. Pour des tailles plus importantes, les déchets seront évacués.
- **M. M M** : Les coûts estimés à CHF. 17'000.-/an sont pour un entretien optimal. Le conseil va-t-il réduire ces coûts par un entretien minimal ou en réduisant les coûts ?
 - **M. Domont Sébastien** précise qu'un entretien minimal sera fait tout en maintenant un bon entretien.
 - **M. M M** s'inquiète d'une future augmentation des coûts par manque d'entretien.
 - **M. Domont Sébastien** pense qu'il n'y a pas de soucis à se faire.
- **M. R J** regrette que les propriétaires fonciers doivent payer deux taxes avec les ouvrages collectifs.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte le nouveau règlement RGES par 14 oui / 2 non / 2 abstentions

3. Discuter et voter le budget 2025, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives

Le président donne la parole à M. Mittempergher Silvio pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat du budget 2025.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Mittempergher pour la présentation détaillée du budget 2025.

- **Fonction 0** : Augmentation des jetons de présence du conseil et mise sur pied d'un défraiement pour les déplacements en véhicule privé. Il est également prévu de changer le beamer de la salle communale et installer un écran dans la salle du conseil. Un montant plus important est prévu pour les dons annuels.
- **Fonction 1** : Il n'y a pas de modification importante pour cette rubrique.

- Fonction 2 : Il est constaté une augmentation des frais du service de l'enseignement et des écoles spécialisées.
- Fonction 3 : Un montant est prévu pour d'éventuels travaux au stand de tir ainsi que les heures de la SDEC.
- **M. G N** demande qui est propriétaire du stand de tir
 - **M. Mittempergher Silvio** répond qu'il appartient aux sociétés de tir de Châtillon et Courtételle mais l'entretien des lignes de tirs est du ressort des communes.
- Fonction 4 : Il n'y a pas de modification importante pour cette rubrique.
- Fonction 5 : Il est constaté une augmentation des charges cantonales.
- Fonction 6 : La principale augmentation de cette fonction provient des frais pour l'étude de la réfection de la route de Courtételle soit CHF. 19'000.-. Pour l'éclairage public, une modification à la sous-station de la Chapelle est prévue par BKW avec une partie à charge de la commune. Finalement, la pose d'un lampadaire supplémentaire est prévue ainsi que quelques réparations.
- **M. C R** demande si la consommation énergétique est prévue dans cette fonction.
 - **M. Mittempergher Silvio** répond par l'affirmative. Le montant budgétisé a été revu à la baisse.
 - **M. Se J-C** demande des informations sur la télégestion des lampadaires et la séance d'information au sujet de l'extinction des lampes.
 - **M. Domont Sébastien** précise que le système de télégestion ne fonctionne pas encore de manière optimale. Il est toujours prévu d'organiser une séance d'information mais celle-ci aura lieu lorsque le système sera parfaitement fonctionnel. Une analyse des coûts sera faite sur la base des données de BKW.
 - **M. S J-C** demande s'il ne serait pas opportun de supprimer ce système
 - **M. Domont Sébastien** relate les informations reçues de l'entreprise qui gère la télégestion qui prévoit une migration informatique à moyen terme.
- Fonction 7 : Eau potable : il est prévu de changer le système informatique de la station de pompage. Un contact a été pris avec les SID pour mettre sur pied une collaboration qui permettrait une diminution des coûts de ce changement informatique. Le montant pour l'achat d'eau a été revu à la baisse en raison d'un changement de mode de calcul avec Rossemaison.
 - Eaux usées : la participation au SEDE augmente en 2025.
 - Déchets : la ristourne du SEOD sera plus importante en 2025
 - Cours d'eau : Les frais d'entretien sont financés par la taxe. Le solde qui apparaît consiste en l'étude du plan d'alarme et d'intervention imposé par le canton. Des travaux sont également prévus dans la forêt protectrice.
- Fonction 8 : Il n'y a pas de modification importante pour cette rubrique.
- Fonction 9 : Une diminution des rentrées fiscales a été envisagée. Par contre, le montant de la péréquation financière explose.
- Investissements : Aucun investissement n'est prévu actuellement.

M. Mittempergher présente ensuite les différences majeures entre les budgets 2024 et 2025 afin d'expliquer le résultat prévu.

Le conseil ne propose pas d'augmentation de la quotité ni des taxes à l'exception de la nouvelle taxe sur les eaux de surface de 0.3‰

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions :

- **M. R J** demande où en est le projet de réfection de la traversée du village. Il est en effet étonnant de ne pas voir l'investissement du projet au budget
 - **M. Mittempergher Silvio** précise qu'il est prématuré d'indiquer un montant actuellement.
- **M. G N** souhaite connaître l'état des fonds des eaux
 - **M. Mittempergher Silvio** donne les montants des deux fonds soit CHF. 342'298.- et 86'000.-
 - **M. C R** estime le rendement de l'eau trop faible par rapport à l'augmentation des taxes sur l'eau.
 - **M. Mittempergher Silvio** précise que les montants du budget se basent sur la facturation 2024.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

DECISION :

L'assemblée accepte le budget à l'unanimité

La quotité et les taxes sans la nouvelle taxe sur les eaux de surface sont acceptées par 17 oui et 1 abstention

La taxe sur les eaux de surface (RGES) est acceptée par 13 oui / 4 non / 1 abstention.

4. Prendre connaissance du décompte final du projet de réalisation d'une nouvelle place de jeux

Le président donne maintenant la parole à M. Gillotte Lionel pour présenter le décompte de la place de jeux.

M. Gillotte Lionel présente la nouvelle place de jeux comme entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Gillotte pour les détails.

Une comparaison entre le devis initial et les coûts réels est présentée. Le coût total de la place de jeux est de CHF. 116'963.85 pour une dépense votée de CHF. 120'000.-.

Plusieurs donateurs ont participé au financement de cette place de jeux. Le montant total des dons/aides se monte à CHF. 62'447.-. Ainsi, le solde à charge de la commune est de CHF. 54'516.85.

M. Gillotte termine en remerciant l'entreprise pour son bon travail et la bonne collaboration.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques :

- **M. S J-C** demande en quoi consiste le montant sous biodiversité de CHF. 5'277.60
 - **M. Gillotte Lionel** précise en préambule que ce poste à favorisé les subventions touchées. Il s'agit du talus vers la piste de 100m et autour de la pergola.
- **M. S J-C** pense qu'une pergola doit être fermée au-dessus. Quand les plantes feront-elles de l'ombre ?
 - **M. Gillotte Lionel** précise que les essences choisies devront couvrir le toit rapidement.
- **Mme Fridez Geneviève** demande s'il y a une garantie sur les jeux.
 - **M. Mittempergher Silvio** relève qu'il y a de manière générale une garantie de 10 ans.
- **Mme J E** souhaite remercier le conseil communal pour cette belle réalisation ainsi que pour la pose du panneau.
- **M. Marmy Philippe** demande si les noms des donateurs seront indiqués sur le panneau et s'ils ont reçu des photos
 - **M. Gillotte Lionel** précise que les grands donateurs sont mentionnés sur le panneau. Ils ont été remerciés avec un couteau le Châtillon.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. Divers

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

M. Domont débute en donnant une information le changement des stores de l'école qui a été effectué. En parallèle, il a été demandé aux enseignants d'être vigilants et de relever les stores lors d'absence.

M. Mittempergher poursuit avec la traversée du village. Le groupe citoyen et le bureau d'ingénieurs ont parcouru tout le tracé et des aménagements de surface ont été envisagés. L'étude arrive à bout touchant. Le montant détaillé parviendra au conseil début 2025.

Une simulation 3D sera préparée afin de solliciter différents donateurs dans le but de réduire les coûts du projet. Si possible une information est envisagée dans le 1^{er} trimestre 2025. Avant cela, il est nécessaire de rencontrer tous les riverains concernés par le projet. La procédure pour la suite doit encore être affinée et le plan financier présenté au service des communes. M. Mittempergher précise que le souhait du conseil et de voter (par les urnes) le crédit en 2025.

M. Domont donne une information sur le slow-up 2024. Un comité a été recréé pour l'organisation de l'édition 2024. M. Domont remercie les bénévoles et les membres du comité qui ont été actifs cette année. Les comptes bouclent à l'équilibre. Un appel sera lancé pour renforcer le comité.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

• **M. S J-C** demande si l'isolation de la partie classes de l'école est prévue

- **M. Mittempergher Silvio** répond que les problèmes de l'école étaient principalement liés à la halle de gym, au local de rangement du matériel et à la salle ACM. Il était effectivement prévu une isolation de la partie classe qui a été reportée car cette partie ne pose actuellement pas de problème.
- **M. L G** précise que l'augmentation du crédit a été refusée et des choix ont été fait en conséquence.
- **M. S J-C** relève que le projet initial prévoyait une isolation des classes.
- **M. C R** reprend le déroulement du dossier en précisant qu'il y a eu une votation de crédit puis une demande d'augmentation qui a été refusée.

• **M. C R** signale des nombreux déchets au bord des routes notamment des pneus et des sacs non taxés. Le sac non taxé en direction de Courrendlin a été ramassé par ces soins car il espérait y trouver un nom.

- **M. Domont Sébastien** précise qu'il a également deux sacs non taxés chez lui dans le but d'en trouver le propriétaire

• **M. G N** remercie le conseil pour la pose d'une poubelle canine supplémentaire. Il en profite pour demander pourquoi le hangar de la Vie-aux-Chars a été vidé.

- **M. Domont Sébastien** répond que le hangar a été vidé afin de laisser un emplacement à la SDEC. Le hangar appartenant à la bourgeoisie et étant en fin de bail, il y a de grandes chances que le bail ne soit pas renouvelé. Un autre hangar est loué chez feu M. Seuret Julien.

• **Mme F G** s'inquiète de la mauvaise visibilité au rond-point, en raison de deux arbres trop volumineux.

- **M. Mittempergher Silvio** répond que ces arbres appartiennent au propriétaire du bâtiment adjacent.
- **M. Domont Sébastien** prend note et contactera le propriétaire afin que le nécessaire soit fait.

• **M. C R** relève la disparition d'un poteau flexible à la rue des Oeuchattes, vers le stop. Ce poteau a semble-t-il été arraché et depuis, les véhicules ont tendance à ne plus s'arrêter au stop.

- **M. Domont Sébastien** fera le nécessaire pour réinstaller le poteau.

La parole n'étant plus demandée, M. Mittempergher remercie les membres du conseil et les membres des commissions qui s'engagent pour la commune. Il souhaite à toutes et tous une bonne année 2025.

Le président clos cette assemblée en souhaitant à son tour ces meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée, il est 21h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret